



Conseil de sécurité

Distr. GENERALE

UN LIBRARY

S/16267 11 janvier 1984 FRANCAIS

JAN 1 2 1984

ORIGINAL : ANGLAIS

UNISA COLLECTION

LETTRE DATEE DU 9 JANVIER 1984, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR LE CHARGE D'AFFAIRES PAR INTERIM DE LA MISSION PERMANENTE DE LA GUINEE-BISSAU AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint le texte du télex qui vous est idressé par M. Joao Bernardo Vieira, président du Conseil de la révolution de la République de Guinée-Bissau et président en exercice de la quatrième Conférence les chefs d'Etat de l'Angola, du Cap-Vert, de la Guinée-Bissau, du Mozambique et le Sao Tomé-et-Principe.

Le Chargé d'affaires par intérim,

(Signé) Eugenio Deixeira SPAIN

Annexe

Télex daté du 6 janvier 1984, adressé au Secrétaire général par M. Joao Bernardo Vieira, président du Conseil de la révolution de Guinée-Bissau et président en exercice de la quatrième conférence des chefs d'Etat de l'Angola, du Cap-Vert, de la Guinée-Bissau, du Mozambique et de Sao Tomé-et-Principe

[Original : francais]

Face au nouvel acte d'agression de la République sud-africaine contre la République populaire d'Angola et l'aggravation de la situation en Afrique australe, j'ai le devoir de vous exprimer en ma qualité de Président en exercice de la Conférence des chefs d'Etat de l'Angola, du Cap-Vert, de la Guinée-Bissau, du Mozambique et de Sao Tomé-et-Principe, nos plus vives préoccupations.

Nul doute que la communauté internationale partage notre inquiétude et qu'elle reconnaît la nécessité urgente de coordonner ses efforts en vue de mettre fin à la politique d'agression du régime raciste d'Afrique du Sud.

Nous estimons quant à nous que l'Organisation des Nations Unies, le Conseil de sécurité en particulier, doivent agir en conformité avec la Charte pour établir de manière formelle la responsabilité du régime d'apartheid dans la persistance et l'aggravation de la tension en Afrique australe et prendre les mesures qui s'imposent.

L'ONU doit non seulement condamner l'agression sud-africaine mais surtout prendre des dispositions en vue d'apporter une aide concrète au Gouvernement de la République populaire d'Angola qui supporte seule la responsabilité pourtant universelle de contribuer à la libération du peuple namibien.

Je suis convaincu que Votre Excellence comprendra le sens et la portée de notre démarche qui se veut être l'expression de notre solidarité active à l'égard du peuple frère angolais et des pays de la ligne de front, et qu'elle ne manquera pas de faire publier notre message comme document du Conseil de sécurité.

Général de Division
Joao Bernardo Vieira

Président du Conseil de la révolution
de Guinée-Bissau,

Président en exercice de la quatrième Conférence des
Chefs de l'Angola, du Cap-Vert, de la Guinée-Bissau,
du Mozambique et de Sao Tomé-et-Principe